

# Ça ne passera pas

**Au lendemain du dépôt du dossier de candidature d'Ali Bongo Ondimba par lui-même, la coalition des candidats déclarés à la présidentielle d'août prochain et les membres de l'Union sacrée pour la patrie (USP) ont appelé, le 10 juillet dernier, la population à se lever pour libérer le pays. Ce message sera-t-il entendu ou simplement sera-t-il une « vox clamantis in deserto » ?**



**L**e meeting au Collège capitaine Charles Ntchoréré animé le 10 juillet 2016 par les membres de l'USP et les candidats déclarés à l'élection présidentielle du 27 août prochain, a été une rencontre aux allures de réunification des principaux acteurs de l'opposition. Un seul objectif : inviter la population à se mobiliser pour obtenir l'invalidation de la participation du président de la

République à l'élection présidentielle d'août prochain. « *Nous sommes rassemblés ici, pour l'amour de notre pays. Nous sommes rassemblés ici, pour relever notre pays. Nous sommes rassemblés ici pour libérer notre pays, le Gabon* », a scandé Casimir Oyé Mba.

De l'avis des différents orateurs, la démonstration de force, à travers une forte mobilisation, réalisée par Ali Bongo Ondimba, lors de son déplacement

au siège de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cenap), ne devrait pas doucher l'espoir du peuple de vivre les délices de l'alternance et respirer l'air de la démocratie. Pour ces leaders, qui disent disposer d'armes juridiques devant faire plier le président de la République et son système, il n'y a nul besoin de s'entretuer. « *La Constitution gabonaise nous offre plusieurs possibilités de contrer l'usurpateur qui est Ali Bongo Ondimba et tout son système* », a rappelé le président du Parti social-démocrate (PSD), invitant le peuple à agir conformément à l'article 1<sup>er</sup> alinéa 21 de la Constitution et à la loi 7/96 du 12 mars 96 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée par l'ordonnance 009/PR/2011 du 11 août 2011, disposant en son article 66, que chaque électeur concerné, qui s'estime lésé ou qui en connaissance de faits ou actes de nature à constituer un cas d'inéligibilité ou d'incompatibilité, peut

contester une candidature (ou plusieurs) devant la commission électorale avant qu'elle ne soit rendue publique dans les conditions fixées par la loi. « *C'est maintenant, jusqu'au 15 juillet prochain, qu'il faut que tous les Gabonais, comme un seul homme, portent leur protestation à la Cenap. La nationalité dont se targue Ali Bongo, il l'aura acquise par son père et par sa mère, or son père n'est pas son père et sa mère n'est pas sa mère* », a lancé Pierre Claver Maganga Moussavou.

Saluant la décision rendue par la Cour constitutionnelle, le 7 juillet dernier, en jugement de la requête introduite par Guy Nzouba Ndama, qui avait saisi la Cour pour l'annulation de la décision de la Cenap fixant la composition du dossier de candidature à l'élection présidentielle, les membres de l'USP et les candidats déclarés à l'élection présidentielle du 27 août prochain, exhortent René Aboghé Ella, le président de la Cenap, à entendre raison et à ne pas refuser

de voir la vérité. « *Nous avons assez parlé. Nous savons ce qu'il y a. Nous savons ce qui se passe dans notre pays. Que le président de la Cenap qui a reçu le dossier de l'imposteur sache que personne ne peut faire semblant de ne pas voir ce qui est fait. S'il fait semblant, il verra la détermination des Gabonais* », a indiqué Léon Paul Ngoulakia. « *Si Aboghé Ella a conscience de son rôle, il doit éviter*

*aux Gabonais les affres d'une guerre qui ne va pas laisser le monde entier indifférent. Cette guerre ne laissera de répit à personne, même pas à lui, même s'il se cache sous la terre, on ira le déloger là où il se trouvera* », a renchéri Pierre Claver Maganga Moussavou.

Jean -Timothée

## Les 2 000 000 de FCFA de la discorde

Après le passage d'Ali Bongo Ondimba, dans le cadre de sa tournée républicaine, dans le département de Bifoun-Abanga, dans la province du Moyen-Ogooué (centre du Gabon), les fonctionnaires affectés dans ce coin sont tous retournés contre leur sous-préfet, sieur Mayombo. Au centre de la colère, les 2 millions de FCFA laissés, en guise de cadeau par le chef de l'Etat à toute l'administration publique. Malheureusement, l'égalité des chances qui aurait voulu que ce pactole soit distribué à tous les fonctionnaires en poste dans ce département, s'est transformée en colère. En effet, selon certains fonctionnaires qui se disent floués, le sous-préfet aurait gardé cette manne dans ses poches. Ce qui ne manque pas de susciter la colère des ayant-droit qui verraient en cet acte de leur sous-préfet un détournement de leur argent.